

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/018 - Objet : **Vote des taux d'imposition 2023**

Monsieur Gaston CHASSAIN présente au Conseil municipal, conformément au débat d'orientations budgétaires, un projet de budget pour l'année 2023.

Considérant que l'équilibre de ce projet de budget est réalisé en augmentant les taux d'imposition de 3 %, Monsieur Gaston CHASSAIN propose, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois taxes directes pour l'année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti :	38,55 %
Taxe sur le foncier non bâti :	87,74 %
Taxe d'habitation :	12,75 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les taux d'imposition 2023.

Motion adoptée par 24 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

